

Commune Pilly.....

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2.....

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Montandon Benoît, Arra Débora
Lieu-dit : Village
Adresse locale : Rue du Borgeaud N° : 5
Téléphone : 076/322.66.12 Téléfax :
Parcelle n° : 72 N° ECA : 37
Surface parcelle : 1444 m² Note architectural NRA : 3
Coordonnées nationales, selon CNS : 2541708 / 1172537
Zone selon plan général d'affectation : Zone centrale 15 LAT A

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Benoît Montandon
Adresse : Rue du Borgeaud 5 / 14/6 Pilly
Description de l'ouvrage : Installation d'une serre de 7m⁵⁰
de large pour 5m de long, hauteur
2m 90. Serre-Tunnel
Façades – matériaux : Acier galvanisé et plastique
Toiture – matériaux :
Coût estimatif des travaux : Frs 5'000.-
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Pailly Date : le 18.5.2025

Signature(s) : 3 JTL

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Atteste(nt) avoir pris connaissance, voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: 73 Signature(s) : [Signature] *20 cm min. dist / avec propriétaire*

Parcelle n°: 84 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n°: 85 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n°: 71 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n°: 85 Signature(s) : [Signature]

Parcelle n°: Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 19 mai 2025, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance au sens de l'article 111 LATC.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 23 mai 2025 au 21 juin 2025



Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

- Annexes : 2x plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
- 2x plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension

.....
.....
.....